Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20261015-DEL09_15102026-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le jeudi 15 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 08 octobre 2026 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Sylvain RENAUT, Maire d'Erquy. Monsieur Olivier LE GALL, Conseiller municipal, a été désigné Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	SUBVENTION ASSOCIATION ERQUY EN FÊTE 2026
09	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	19
MANDANTS	07
ABSENTS	01
APTES A VOTER	26

CONVOCATION	08-10-2026
RÉUNION	15-10-2026
AFFICHAGE	16-10-2026
TRANSMISSION	19-10-2026

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
RENAUT Sylvain	Maire	X			
PESLIER Michel	1er Adjoint	X			
CHALVET Maryvonne	2è Adjointe	X			
LE GALL Olivier	3è Adjoint	X			
LE DOUARIN France	4è Adjointe	X			
PIERRE Fréderic	5è Adjoint			X	
BELLETTRE Michel	Conseiller	X			
LECORGUILLE Gilles	Conseiller	X			
FRARE Pascale	Conseillère			X	Maryvonne CHALVET
DETREZ Nicole	Conseillère			X	Gwenaelle TALBOURDET
HUGUET Nathalie	Conseillère	X			
NOUET Soizic	Conseillère			X	Olivier LE GALL
METAYER Christophe	Conseiller	X			
LEBOUCHER Françoise	Conseillère			X	France LE DOUARIN
LE MOUNIER Valérie	Conseillère			X	Gilles LECORGUILLE
HOUZE Laurent	Conseiller	X			
TALBOURDET Gwenaelle	Conseillère	X			
L'HOTELLIER Céline	Conseillère		X		
COCHERY Sandrine	Conseillère	X			
BRECHARD Benoit	Conseiller	X			
ANDRE Ludovic	Conseiller			X	Laurent HOUZE
COLLONG Alexandre	Conseiller	X			
CONAN Alain	Conseiller	X			
GUYOMAR Muriel	Conseillère	X			
PASCO Mickaël	Conseiller	X			
GERRETSEN Marc	Conseiller	X			
LE GUEN Cédric	Conseiller	X			
A DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS		19	01	07	

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20261015-DEL09_15102026-DE

09- SUBVENTION ASSOCIATION ERQUY EN FÊTE - 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'une demande de subvention de l'association Erquy en Fête.

VISAS REGLEMENTAIRES ET CONSIDERANTS

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

Vu l'article L2311-7 du CGCT, selon lequel l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu les articles 10 et 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, relatifs aux subventions et au contrat d'engagement républicain,

Considérant la demande de subvention (formulaire Cerfa n° 12156*06) déposée le 14 septembre 2026 par l'association Erquy en Fête, d'un montant de 2 000 €,

Considérant l'intérêt public local de favoriser l'animation, la convivialité et l'attractivité de la commune et de soutenir les projets se déroulant sur le territoire de la collectivité,

Considérant que l'association Erquy en Fête, nouvellement créée et rassemblant 83 bénévoles, projette d'organiser des manifestations festives, intergénérationnelles et accessibles à tous (Halloween et festivités de Noël en 2026 ; Fête de la Musique, Vendredis du Port, fêtes de village et animations saisonnières en 2027),

Considérant l'intérêt de soutenir les associations réginéennes dans leurs actions et de permettre le lancement d'un nouveau comité des fêtes à Erquy,

Considérant que l'association a déclaré souscrire au contrat d'engagement républicain,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20261015-DEL09_15102026-DE

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'APPROUVER la subvention de 2 000 € à l'association Erquy en Fête, au titre de l'exercice 2026.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser cette subvention de 2 000 € à l'association Erquy en Fête, sur le compte bancaire de l'association, et à signer tout document nécessaire à cet effet,

D'IMPUTER la dépense au budget de la commune, article 65748 (subventions de fonctionnement aux associations de droit privé),

DE DEMANDER à l'association Erquy en Fête de transmettre à la commune, dans les six mois suivant la fin de l'exercice, un compte rendu financier et un bilan des manifestations organisées,

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 26
- Vote défavorable 00
- Abstention 00

ERQUY, le 15 octobre 2026

Le Maire,

Sylvain RENAUT

Le secrétaire de séance

Olivier LE GALL